Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 15 mars 2021, le règlement suivant :

- 350-1-2021 intitulé « ***Modifiant le règlement 350-2020 limitant la vitesse sur certaines voies de circulation*** »

  L'objet de ce règlement numéro 350-1-2021 est une modification du règlement originale numéro 350-2020, intitulé « *Règlement limitant la vitesse sur certaines voies de circulation* » est d'inclure de nouvelles voies de circulation.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 25 mars 2021

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale

380 rue Principale, St-Didace (Québec) J0K 2G0 Téléphone: **450 835-4184** / Télécopieur: 450 836-0115

courrier électronique: info@saint-didace.com